



PLAN BIO MIDI-PYRENEES 2014-2020, UN PLAN SANS AMBITION...

*Pourquoi les élu-es EELV au Conseil Régional
ne voteront pas
le Plan Bio Midi-Pyrénées 2014-2020
en l'état ?*

Pourquoi les élu-es EELV au Conseil Régional ne voteront pas
le Plan Bio Midi-Pyrénées 2014-2020 en l'état ?3

Y a-t-il une défiance en Midi-Pyrénées à l'égard de la bio ?
Le plan régional de développement rural4

Le bio en Midi-Pyrénées.....5

Le Plan Bio Midi-Pyrénées 2014-20206

Le Programme Ambition Bio 2017 : une ambition nationale7

Pourquoi les élu-es EELV au Conseil Régional ne voteront pas le Plan Bio Midi-Pyrénées 2014-2020 en l'état ?

En 2007, le Grenelle de l'environnement fixait pour objectif national 6% de surfaces cultivées en bio d'ici à 2012 et 20% d'ici à 2020. Force est de constater que – faute de moyens suffisants – le premier objectif fixé par le Grenelle pour 2012 est loin d'avoir été atteint ! En 2013, un an après la première échéance fixée par le Grenelle, la Région Midi-Pyrénées atteignait seulement 5,5% de surfaces bio cultivées !

Nous – écologistes – souhaitons un Plan BIO avec des moyens à la hauteur des ambitions.

A l'heure où le Ministre de l'Agriculture a annoncé son vœu de voir doubler les surfaces en Bio (au travers du Programme Ambition Bio 2017), nous aurions souhaité que ce Plan BIO régional constitue une des déclinaisons des dynamiques porteuses d'avenir initiées par l'Etat dans notre région.

Le Plan BIO soumis au vote lors de l'Assemblée Plénière du 26 juin est un plan de statu quo, sans ambition. Pour encourager et accompagner le développement des surfaces en BIO en Midi-Pyrénées, le Conseil Régional ne propose aucune augmentation de financements comme le souhaitent les écologistes.

Au regard du cadrage budgétaire proposé lors de cette assemblée plénière, nous ne voyons pas comment atteindre les objectifs fixés au niveau national de doubler les surfaces en bio, de renforcer les aides au conseil, à l'assistance, la formation et l'expérimentation de terrain, d'assurer le développement équilibré et la structuration des filières !

Nous déposerons deux amendements afin d'augmenter les crédits liés à l'accompagnement et au développement de surfaces en BIO. Si ces derniers ne sont pas acceptés, nous voterons contre car **nous ne souhaitons pas être complices d'un plan bio a minima**, en totale inadéquation avec les besoins des territoires et les attentes des consommateurs.

*Y a-t-il une défiance en Midi-Pyrénées à l'égard de la bio ?
Le plan régional de développement rural*

L'Etat a fait connaître son souhait d'investir 25 millions d'euros pour la Bio en Midi-Pyrénées, permettant de mobiliser près de 75 millions d'euros de fonds européens FEADER pour atteindre une enveloppe de 100 millions d'euros, indispensable pour atteindre les objectifs du Programme Ambition Bio 2017 et promouvoir des dynamiques collectives.

Pourtant le Conseil Régional de Midi-Pyrénées ne prévoit qu'une maquette financière limitée à 50 millions d'euro, privant la Région Midi-Pyrénées de pouvoir bénéficier de la totalité du financement de l'Etat !

Nous ne nous retrouvons pas dans les orientations prises au sein du Conseil Régional pour le développement de l'agriculture biologique. Les élu-es écologistes ne seront pas les otages du mot BIO.

Le bio en Midi-Pyrénées

Si les élu-es EELV reconnaissent qu'il est utopique d'imaginer la conversion intégrale de tous les agriculteurs à l'agriculture biologique en quelques années, ils considèrent ce mode de production comme une démarche exemplaire et insistent sur la nécessité d'en faire une priorité dans les politiques agricoles mises en œuvre par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

La conversion écologique de notre agriculture passe donc par un soutien accru à l'agriculture biologique. Il est donc indispensable de reconnaître la pertinence de ce mode de production, et de mettre en œuvre des dispositifs pour en encourager son développement.

Depuis les années 90, la filière « Agriculture Biologique » est en constante évolution en Midi-Pyrénées. Si notre région est la première région de française en superficie pour la culture biologique avec 125 400 hectares de terres agricoles bio, cette surface ne représente que 5,5% de la surface agricole totale de Midi-Pyrénées¹ pour 2600 exploitations bio.

Avec un taux d'augmentation des surfaces en bio de près de 5,6%², le Conseil Régional se doit d'adapter ses politiques publiques et de renforcer les moyens dédiés à la bio pour ainsi consolider l'économie bio existante mais surtout, encourager et accompagner les conversions ou installations.

Pour nous écologistes, le bio n'est pas seulement un marché dont le chiffre d'affaire est en constante augmentation depuis plusieurs années³. L'agriculture biologique participe à la promotion d'alternatives aux pesticides, aux OGM ou à la préservation de l'eau.

¹ Données Conseil Régional Midi-Pyrénées - 2013

² Chiffres 2012

³ Les achats de produits bio ont progressé de 9% en 2013 – Source : Agence Bio

Le Plan Bio Midi-Pyrénées 2014-2020

Créé en 2007, le Plan Bio Midi-Pyrénées constitue un soutien à la filière bio dans son ensemble.

Au regard de l'augmentation des surfaces bio en Midi-Pyrénées et de la demande croissante en matière de bio des consommateurs, les élu-es Europe Ecologie les Verts dénoncent un plan identique en volume financier au Plan Bio 2007-2013 : 1 910 000 €.

Ainsi les élu-es écologistes au Conseil Régional ont proposé que ce futur Plan Bio 2014-2020 puisse accompagner le développement de l'Agriculture Biologique et ont demandé que l'enveloppe financière soit réellement plus conséquente puisque :

- Les besoins en bio sont plus grands qu'en 2007
- Près de 25% des produits bio sont importés de l'étranger
- Le bio constitue une alternatives à l'utilisation d'OGM et de pesticides
- Il y a une réelle demande de la part des consommateurs d'introduire le bio dans la restauration hors domicile

Ces demandes n'ont pas été entendues.

Le plan bio 2014-2020 soumis au vote ce 26 juin est un programme insatisfaisant tant les moyens alloués à l'Agriculture Biologique ne seront pas à la hauteur des besoins des territoires et des consommateurs.

Le Programme Ambition Bio 2017 : une ambition nationale

Elaboré depuis 2012 en concertation avec tous les acteurs de la filière bio et les partenaires institutionnels, le programme Ambition Bio 2017 doit selon le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll « *jouer un rôle moteur au sein du projet agro-écologie* ».

Lors des Assises de la Bio en octobre 2012, Stéphane Le Foll avait alors affirmé : « *Notre ambition est de mettre en place un processus global de développement de l'agriculture biologique. C'est donc d'augmenter la production, et aussi permettre aux produits d'être transformés, ensuite commercialisés et enfin d'être achetés. C'est tout l'enjeu du programme "Ambition Bio 2017" qui ne se limite pas à un objectif de développement des surfaces en bio* ».

Ce programme ambitieux – auquel nous, élu-es écologistes, souscrivons – fixe ainsi 5 objectifs :

- Un objectif général de doublement de la part des surfaces en bio d'ici fin 2017 associé à un objectif ambitieux de développement de la consommation.
- Un nouvel élan au développement équilibré et à la structuration de toutes les filières qui vise à mobiliser tant les acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation que les citoyens.
- La promotion des produits issus de l'agriculture biologique et la sensibilisation de nouveaux consommateurs (information du jeune public et développement du bio dans la restauration hors domicile)
- Le renforcement des programmes de recherche et de développement pour et par l'agriculture biologique
- La formation des acteurs agricoles et agroalimentaires aux spécificités de la bio (formation supérieure et technique)
- Une meilleure prise en compte des spécificités du bio dans la réglementation

Extraits du Programme Ambition Bio 2017 Ministère de l'Agriculture

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/140214-ProgrammeBio-BD_version_cle0b7bd2.pdf

« Notre ambition est de mettre en place un processus global de développement de l'agriculture biologique. C'est donc d'augmenter la production, et aussi permettre aux produits d'être transformés, ensuite commercialisés et enfin d'être achetés. C'est tout l'enjeu du programme "Ambition Bio 2017" qui ne se limite pas à un objectif de développement des surfaces en bio. »

Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

« Développer l'agriculture biologique avec celles et ceux qui en sont les acteurs principaux, c'est autant préserver l'environnement et la biodiversité que travailler à l'ancrage de la valeur ajoutée et de l'emploi sur tous les territoires. C'est participer à la mise en place d'un nouveau modèle de développement, respectueux des hommes, de leur santé, et de l'avenir de la planète.

C'est aussi une manière efficace de lutter contre la pollution des eaux : en prenant l'engagement de soutenir le développement de l'agriculture biologique dans les zones où les enjeux de qualité de l'eau sont importants, les agences de l'eau joueront tout leur rôle dans la réussite du programme Ambition Bio 2017, auquel mon Ministère contribuera pleinement ».

Philippe Martin, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Ambition Bio 2017 : l'agriculture biologique aura un rôle moteur au sein du projet agro-écologique pour la France

« Par son approche en matière d'agronomie et de pratiques systémiques, l'agriculture biologique a toute sa place dans le projet agro-écologique. Elle constitue une voie majeure et pionnière et doit avoir un rôle moteur dans l'évolution des pratiques, notamment grâce à la diffusion vers les autres formes d'agriculture. Le programme Ambition bio 2017 doit donc contribuer non seulement au développement de l'agriculture biologique, mais également au développement du transfert des connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production ».

Extrait du Programme Ambition Bio 2017

Pour les élu-es régionaux EELV

François CALVET,

Conseiller Régional, Vice-Président de la Commission Agriculture

Guillaume CROS,

Président du Groupe

Contact Presse

Camille BARRAULT

camille.barrault@cr-mip.fr

06 38 68 04 63 – 05 61 33 53 86